

Pour son alimentation en eau potable, la commune exploite par l'intermédiaire de Gaz et Eaux la source de la Rouchotte, située en amont du village (et qui donne naissance au ruisseau du même nom).

En collaboration avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Général, une procédure pour la mise en protection du captage est en cours. A l'issue de cette procédure sera établi un arrêté préfectoral autorisant la distribution de l'eau.

